

Introduction

– Depuis son adhésion aux Nations Unies le 14 Mai 1963, l'État du Koweït n'a cessé de prôner une politique de paix équilibrée et fondée sur les principes des Nations Unies, étant profondément convaincu de l'importance du non-recours à la force pour la résolution des différends et du rôle de la négociation dans l'ancrage des valeurs de tolérance et de coexistence entre les civilisations, les cultures et les religions.

– L'État du Koweït entretient des relations diplomatiques et amicales avec la plupart des États du monde. Des relations fondées sur le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la souveraineté et la communauté d'intérêts ainsi que sur la consolidation des mécanismes d'action internationaux en vue de promouvoir la coopération économique, sociale, culturelle et intellectuelle entre les nations et les peuples.



– Grace à cette politique, l'État du Koweït jouit d'un grand respect auprès de la communauté internationale et des organisations internationales. Un respect dont témoigne l'élan de solidarité et de soutien dans le monde entier après son occupation en 1990. De même que les résolutions historiques adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont consacré la légitimité, la crédibilité et l'autorité de cet organe et qui ont prouvé sa capacité à préserver la paix et la sécurité internationales et à réagir aux violations graves des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. En outre, la libération du Koweït a consacré la notion de sécurité collective dans sa plus vaste acception.

– Les défis, les menaces et les risques actuels et émergents auxquels fait face la communauté internationale, tels que le terrorisme et les changements climatiques, ne sauraient être contrés par un État seul ou un groupe de pays. Ils requièrent les efforts conjugués des pays nantis et pauvres, grands et petits sous l'égide des Nations Unies en tant qu'organe international neutre, indépendant, légitime et crédible.

– La sécurité et le développement sont intimement liés et ne sauraient être entrepris séparément. Ils ne peuvent être réalisés sans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Il est donc nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre, au niveau international, des programmes, des politiques et des plans susceptibles de renforcer la capacité des pays en développement à répondre à leurs besoins en matière de développement et de sécurité en fonction des priorités et des spécificités nationales, et ce en dehors de toute ingérence extérieure. Il est également primordial de traiter de nombreux défis et risques à la racine, surtout qu'ils sont dus, pour la plupart, aux difficultés et problèmes socio-économiques.

“We look forward to more joint action in regional and international organizations, to achieve the goals in which we jointly believe, to attain a world where security and stability prevail, and wherein sustainable development is realized.”







Les relations entre l'État du Koweït et les Nations Unies

– Les liens entre l'État du Koweït et les organisations internationales remontent à plusieurs années avant l'indépendance du pays en 1961, et se sont traduits par son adhésion à plusieurs organisations internationales et sa participation aux activités de certaines d'entre elles, telles que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du travail et l'Union postale universelle.

– Depuis son adhésion aux Nations Unies en 1963, l'État du Koweït participe activement aux différentes activités, réunions et institutions de l'ONU. Il a soutenu le droit des peuples à l'autodétermination, œuvré à l'élimination de toutes formes de colonisation, adopté une politique de non-alignement, adhérant au mouvement à une période historique pendant laquelle la plupart des pays asiatiques et africains ont obtenu leur indépendance politique et sont devenus membres de l'Organisation.

– L'État du Koweït accueille le siège de la Maison des Nations Unies, qui a été inaugurée par le Secrétaire général M. Ban Ki Moon en 2009. Elle abrite les représentations et les bureaux de plusieurs institutions spécialisées et organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation

Internationale pour les Migrations (OIM), l'Organisation Internationale du travail (OIT) et la Banque mondiale. Toutes ces organisations jouissent de facilités et d'un soutien logistique accordés par le gouvernement de l'Etat du Koweït afin de leur permettre d'accomplir leurs tâches et de s'acquitter de leurs responsabilités dans un environnement sûr et positif. En outre, dans le cadre du soutien qu'il apporte à l'action des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Koweït abrite les sièges et bureaux de plusieurs missions politiques dans la région, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Ces sièges et bureaux bénéficient de facilités et de liens de coopération étroits avec les services concernés au pays.

– L'État du Koweït a adhéré, à des périodes différentes, aux divers organes principaux des Nations Unies. En effet, il a été membre du Conseil de sécurité pendant la période 1978-1979, du Conseil économique et social au cours des

périodes 1967-1969, 1992-1994, 2013-2015, du Conseil des droits de l'homme et de plusieurs autres commissions et comités internationaux. Il a contribué à leurs activités, soutenu toutes les initiatives visant à consolider la coopération et la coordination des efforts internationaux tout en s'engageant à mettre en œuvre leurs décisions et résolutions respectives.

– L'État du Koweït tient à honorer ses engagements financiers vis-à-vis du budget ordinaire des Nations Unies ainsi que de ceux des opérations de maintien de la paix, en payant ses contributions en totalité et dans les délais. De même, il apporte son soutien et sa contribution aux efforts et aux initiatives visant à améliorer et à développer les organismes des Nations Unies, et à consolider le principe de la reddition des comptes (accountability). Le but étant de rendre ces organismes plus efficaces, efficaces et transparents, aptes à remplir leur rôle et à relever les défis au niveau mondial.





Le rôle de l'État du Koweït dans le domaine du développement.

– L'histoire de l'État du Koweït dans le domaine du développement reflète un parcours unique. Le pays a réussi, en effet, à atteindre la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avant la date butoir de 2015. Il s'est également engagé à apporter son soutien à la mise en œuvre de tous les plans de développement futurs, au-delà de 2015, et ce en vue d'atteindre le développement dans les trois domaines principaux (en matière économique, sociale et environnementale.)

– L'État du Koweït ne cesse d'apporter sa contribution aux efforts et aux initiatives à l'échelle régionale et internationale visant à atteindre les objectifs établis lors des conférences internationales sur le développement durable et à mettre en œuvre leurs décisions respectives. En effet, le Koweït, convaincu de ses responsabilités et de son rôle dans ce domaine, a abrité plusieurs conférences de haut niveau, économiques, humanitaires et de développement (notamment le troisième Sommet arabo-africain, la Première Conférence au Sommet sur le Dialogue pour la Coopération et le Sommet Arabe sur l'Économie et le Développement). Le but étant d'explorer les voies et moyens à même de permettre de relever les défis émergents et de renforcer les mécanismes de coopération et de partenariat au niveau international.

– L'État du Koweït est classé parmi les pays en développement à haut revenu par habitant. Il est donc normal que le pays assume ses responsabilités, au niveau régional et international. Dès son indépendance en 1961, il a créé le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays ara-



bes dont le but est d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement dans toutes ses dimensions.

– Le Fonds koweïtien pour le développement est la première institution de développement au monde créée par un pays en développement. L'activité principale du Fonds consiste à financer des projets par le biais de prêts et de dons et à fournir l'assistance technique nécessaire en vue de rehausser les capacités des pays en développement et des pays les moins avancés de manière à les aider à atteindre les objectifs de développement.

– La totalité des prêts consentis par le Fonds koweïtien pour le développement jusqu'à la fin 2014 dépasse les 17,9 milliards de dollars US. Cent quatre pays dans différentes régions du monde en ont bénéficié. L'État du Koweït contribue également au financement de plusieurs institutions et fonds régionaux et internationaux tels que le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), le Fonds de solidarité islamique

pour le développement (FSID) et le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

– La totalité de l'Aide publique au développement (APD) octroyée aux pays en développement par l'État du Koweït durant les dernières années, représente 1,32 pour cent de son Produit national brut. Le pays a ainsi dépassé l'objectif convenu au niveau international de consacrer 0,7 pour cent du PNB à l'Aide publique au développement.

– L'État du Koweït est l'un des principaux exportateurs de pétrole et de ses dérivés dans le monde. En tant que membre de l'OPEP, il prône une politique pétrolière responsable visant à maintenir l'équilibre entre les intérêts des pays producteurs et ceux des pays importateurs. Cette politique contribue à la stabilité des marchés mondiaux de cette matière stratégique, à l'amélioration de la qualité des produits pétroliers de manière à ce qu'ils répondent aux exigences universelles et respectent le critère de durabilité en matière d'environnement.



La contribution de l'État du Koweït dans le domaine humanitaire.

– L'action humanitaire est l'un des piliers de la politique du Koweït en matière de diplomatie. Cette action procède de la conviction profonde qu'il est nécessaire de se solidariser avec les peuples et pays en détresse, qu'elle soit due aux catastrophes naturelles ou à l'activité humaine, comme les guerres et les conflits armés.

– L'État du Koweït œuvre pour renforcer les liens de partenariat régionaux et internationaux qu'il a tissés dans le domaine humanitaire. A cette fin, il continue de soutenir les activités humanitaires d'un grand nombre d'organisations et agences internationales spécialisées, notamment le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

– La générosité et les positions de l'État du Koweït dans le domaine humanitaire au niveau mondial lui ont valu reconnaissance et consécration, dont:

– Le titre de «Leader de l'action humanitaire» décerné à son Altesse l'Émir Cheikh Sabah Al Ahmad Al Jabir Al Sabah le 9 septembre et celui de «centre humanitaire mondial» décerné à l'État du Koweït.

– La tenue de trois conférences de donateurs sur une période de trois ans concernant la situation humanitaire en Syrie. Ces conférences, qui ont été couronnées de succès, ont mobilisé 3,7 milliards de dollars US en annonces de contribution, le Koweït s'étant, quant à lui, engagé à hauteur de 1,7 milliard de dollars US.

– La nomination d'une personnalité du Koweït comme envoyé spécial des Nations Unies pour les affaires humanitaires.

– En 2008, l'État du Koweït a décidé d'acheminer 10 pour cent de la totalité de ses aides au pays en détresse, par le truchement des agences et organisations internationales actives

dans le domaine du secours. Ceci a eu pour résultat de renforcer la coopération avec les agences des Nations Unies et faciliter la coordination de la mise en œuvre de leurs programmes visant à fournir l'assistance humanitaire et les secours d'urgences aux pays en cas de catastrophe naturelle.

– L'État du Koweït a augmenté à plusieurs reprises ses contributions volontaires aux fonds, programmes et agences spécialisés des Nations Unies, notamment:

- A. Le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) administré par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.
- B. L'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).
- C. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).
- D. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (OHCHR)

- E. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
- F. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femme).

– Les sociétés et les institutions de bienfaisance au Koweït sont essentielles et complémentaires au rôle officiel de l'État. Elles jouissent d'une grande estime pour l'assistance et l'aide qu'elles continuent à fournir aux nécessiteux partout dans le monde, sans aucune discrimination de religion, de race ou de sexe.









Nos priorités au sein du Conseil de Sécurité

– Prôner une politique équilibrée et rationnelle à l'égard de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Une fois élu, l'État du Koweït œuvrera à mettre à profit les relations étroites qu'il entretient avec les États membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier les États du Moyen-Orient, en vue de consolider la paix et la stabilité dans la région tout en respectant les principes et les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies et les dispositions du droit international.

– Veiller à assurer une bonne représentation des groupements politique et régionaux auxquels appartient l'État du Koweït. Il se fera le porte-parole de leurs préoccupations et de leurs aspirations tout en œuvrant pour le maintien de la paix et la stabilité au niveau régional et international, la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité portant sur les conflits dans la région et le soutien aux efforts visant à prendre les mesures nécessaires à cet effet.



– Contribuer à renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits et à renforcer les capacités des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive pour que l'Organisation puisse réagir de manière ordonnée et efficace aux crises susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

– Soutenir les efforts et les initiatives de médiation visant à résoudre les différends par des moyens pacifiques, œuvrer au renforcement des capacités aux niveaux national et régional afin de restaurer la paix et la stabilité et de contribuer au développement dans les régions menacées par les conflits.

– Contribuer à réactiver le rôle du Conseil de sécurité, à améliorer ses méthodes de travail et à conférer plus de transparence à ses travaux. Le but étant de le rendre plus apte à relever les défis successifs auxquels est confronté la communauté internationale.

– Œuvrer pour la promotion et la coordination des interventions de la communauté internationale, telles que la prise en charge

des réfugiés et des déplacés et la protection des populations civiles dans les zones de conflits, pendant les crises humanitaires, y compris en cas de catastrophes naturelles, de guerres et de conflits armés.

– Soutenir les efforts des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, dans toutes ses formes et manifestations, indépendamment de son origine, et tarir ses sources de financement. Promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence entre les peuples et les nations à travers le dialogue entre les civilisations, lutter contre les courants qui prônent la haine et la violence et promouvoir la tolérance et le rapprochement en tant que valeurs humaines.

– Appuyer les efforts des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, conférer plus de transparence à l'action de l'Organisation dans ce domaine et encourager le renforcement des capacités des pays sortant de situation de conflits.

– Encourager la participation de petits pays dans les activités des Nations Unies et ses différents organes, y compris dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

